



Charges rajoutées sur la location d'un parking

Par **Marion**, le **27/12/2010** à **23:45**

Bonjour,
je loue un parking dans le sous-sol de mon immeuble depuis juillet 2008. Sur la facture de décembre, la régie rajoute 5€ de charges par mois depuis le premier mois de location. La régie me demande de payer la somme entière en janvier. Est-ce que la régie peut rajouter des charges sans m'en informer par courrier et est-ce qu'elle peut me demander de payer les charges des deux années dernières? Merci de me répondre

Par **corima**, le **28/12/2010** à **00:15**

Bonsoir, les regularisations de charge sont recuperables sur 5 ans, par contre vous pouvez toujours demander à quoi correspondent ces 5 euros

Par **fabienne034**, le **28/12/2010** à **08:11**

bonjour,

il faut lire le bail pour savoir si vous demander des charges est possible

si rien ne vous est demandé il n'est pas possible de demander des charges

pour tout savoir sur le bail parking :

<http://www.fbls.net/contratlocationparking0.htm>

ensuite les 5 euros doivent être justifiés, il faut demander le justificatif